



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 10 AVRIL 2015

Le dix avril deux mille quinze, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Madame Isabelle **GASSELIN** et Monsieur Pascal **COLART** conseillers communautaires,

Pour Marcilly-en-Gault

Madame Agnès **THIBAUT**, conseillère communautaire,

Pour Orçay

Madame Michèle **MOREAU**, conseillère communautaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre

Monsieur Michel **CHAUVIN**, conseiller communautaire,

Pour Salbris

Monsieur Olivier **PAVY**, Madame Marie-Lise **CARATY**, Monsieur Jean **CHICAULT**, Madame Marie-Laure **CHOLLET**, Monsieur Philippe **DEBRE**, Madame Christiane **LALLOIS** et Monsieur Stéphane **DOUADY**, conseillers communautaires,

Pour Selles-Saint-Denis

Monsieur Pierre **MAURICE**, Madame Isabelle **MAURE** et Monsieur Max **BURON**, conseillers communautaires,

Pour Souesmes

Monsieur Jean-Michel **DEZELU** et Madame Maryse **SENE**, conseillers communautaires,

Pour Theillay

Madame Mauricette **ROQUE** et Monsieur Claude **LELAI**T, conseillers communautaires,

Etaient absents excusés et Pouvoirs

Madame Françoise **RANCIEN** – Pouvoir à Madame Christiane **LALLOIS**

Monsieur Jean-Yves **THEMIOT** - Pouvoir à Monsieur Philippe **DEBRE**

Madame Emmanuelle **ROEKENS**– Pouvoir à Monsieur Jean **CHICAULT**

Monsieur René **POUJADE** – Pouvoir à Monsieur Olivier **PAVY**

Monsieur Jacques **LAURE** – Pouvoir à Monsieur Michel **CHAUVIN**

Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** – Sans Pouvoir

Madame Stéphanie **DARDEAU** – Sans Pouvoir

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle **MAURE**

Monsieur le Président débute la séance en demandant à l'ensemble des conseillers communautaires de bien vouloir ajouter une délibération à l'ordre du jour. Celle-ci concerne l'autorisation de signer les avenants (+ et – values) du marché de travaux de l'accueil de loisirs de SOUESMES.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur Olivier PAVY ajoute qu'il a été distribué à chaque conseiller communautaire le compte-rendu du dernier conseil qui n'a pas pu être envoyé avec la convocation. Il sera adopté lors du prochain conseil communautaire.

1° - VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2015

Monsieur PAVY, Président de la CCSR, rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Par conséquent, il énonce les produits attendus pour 2015 et demande à l'assemblée délibérante de voter des taux identiques à ceux de 2014 :

NATURE DES TAUX	TAUX 2014	PRODUIT 2014	TAUX PROPOSE 2015	PRODUIT ATTENDU
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	23.36 %	1 453 441	23.36 %	1 462 654 €
Taxe d'Habitation	9.58 %	1348 385	9.58 %	1 342 733 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	3.40 %	12 250	3.40 %	12 267 €

ADOpte A L'UNANIMITE

2° VOTE DU TAUX DE TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

NATURE du TAUX	TAUX 2014	PRODUIT 2014	TAUX PROPOSE 2015	PRODUIT ATTENDU
TEOM	12.80 %	1 248 26.34 €	12.80 %	1 263 307.39 €

Monsieur Olivier PAVY fait remarquer qu'il ne s'agit que d'accepter le taux proposé par le SMICTOM, le budget inscrivant la même somme en dépenses et en recettes.

ADOpte A L'UNANIMITE

3° VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Madame Agnès THIBAUT présente et commente les chiffres du budget général et des 3 budgets annexes pour 2015.

Après diverses explications sur l'ensemble des écritures budgétaires, Monsieur Olivier PAVY propose au vote le budget général et les trois budgets annexes pour l'année 2015.

SECTIONS	BUDGET GENERAL		B.A. du JARDIN d'ENTREPRISES		B.A. du SPANC		B.A. de l'OTSR	
	DEP	REC	DEP	REC	DEP	REC	DEP	REC
FONCTIONNEMENT	7 726 726.00	7 726 726.00	150 388.96	150 388.96	2 500.89	2 500.89	125 673.79*	136 005.22*
INVESTISSEMENT	1 665 121.31	1 665 121.31	99 176.00	99 176.00	-	-	7 679.88	7 679.88

* Les dispositions de l'article L. 1612-7 du CGCT permettent à une collectivité de voter un budget présentant un «suréquilibre » suite au report d'un excédent après constatation (c'est-à-dire après vote des comptes de gestion et administratif) du résultat de l'exercice N-1

ADOPTES A L'UNANIMITE

4° VOTE DES TARIFS 2015 POUR LE SERVICE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

Monsieur Pierre MAURICE, Vice-président en charge du service PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE, apporte des informations à l'ensemble des tarifs mentionnés dans les tableaux ci-dessous.

ACCUEIL DE LOISIRS :

% Répartition des Familles	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS JOUR 2014 CCSR	TARIFS JOUR 2015 CCSR	TARIFS JOUR 2014 HORS CCSR	TARIFS JOUR 2015 HORS CCSR	Evolution	DEDUCTION BONS VACANCES
13%	De 0 à 450 €	7 €00	7 € 21	8 € 05	8 € 29	+ 3 %	De 0 à 450 € → 5 € et 4 € 50
14%	de 451 à 700 €		7 € 39 Création tranche		8 € 51 création tranche		de 451 € à 700 € → 4 €
15%	de 701 à 900 €	7 € 50	7 € 58	8 € 65	8 € 74	+ 1 %	
26%	de 901 à 1200 €	8 € 05	8 € 13	9 € 20	9 € 29	+ 1 %	
32%	+ 1201 €	8 € 55	8 € 81	9 € 80	10 € 09	+ 3 %	
Journée nuitée en 2014 = 11€00 en 2015 = 12€50 (déduction bons CAF de 7€, 7€50 ou 8€)							
Tarif hors allocataire en 2014 = 12€00 en 2015 = 14€00							

Tarification activités :

Toutes activités ou sorties ou intervenants seront soumis à une participation familiale égale à 70% du montant de celles-ci, les 30% restants à la charge de la CCSR.

ACCUEIL DU MERCREDI :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 2014 CCSR	TARIFS 2015 CCSR	TARIFS 2014 HORS CCSR	TARIFS 2015 HORS CCSR	Evolution
de 0 à 600 €	6 € 00	6 € 12	7 € 05	7 € 19	+ 2 %
de 601 à 900 €	6 € 50	6 € 63	7 € 65	7 € 80	+ 2 %
de 901 à 1200 €	7 € 05	7 € 19	8 € 20	8 € 36	+ 2 %
+ 1201 €	7 € 55	7 € 70	8 € 80	8 € 98	+ 2 %
Tarif hors allocataire en 2014 = 11€00 en 2015 = 12€50					

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET PÉRI-LOISIRS :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS HEURE 2014	TARIFS HEURE 2015
de 0 à 600 €	1 € 00	Pas de changement (PSU revalorisée par la CAF)
de 601 à 900 €	1 € 05	
de 901 à 1200 €	1 € 10	
+ 1201 €	1 € 15	

SERVICE JEUNESSE : (tarification identique à 2014)

1. Adhésion annuelle ➔ 20 € 00 par enfant
2. Le coût des tarifs des différentes SORTIES et ACTIVITÉS proposées dans le cadre de ce service seront répartis de la façon suivante :
 - 30% à la charge de la CCSR
 - 70% à la charge des familles
3. Le coût des tarifs des SÉJOURS seront répartis de la façon suivante :
 - 40% à la charge de la CCSR
 - 60% à la charge des familles
4. TRANSPORTS :
Une participation sur les coûts des transports sera demandée aux familles se déclinant comme suit :
 - Les 150 premiers kilomètres gratuits
 - 1 € 00 par tranche de 100 KM parcourus à la charge des familles
5. RESTAURATION :
 - Participation familiale : 3 € 00

LE MULTI-ACCUEIL : pour information, tarif sous obligation CAF.

Tarification aux taux d'efforts des familles dans le cadre de la convention de prestation de service unique CAF.

Le taux d'effort en accueils collectifs se décline :

TARIF HORAIRE				
MONTANT	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 à 5 enfants	Famille 6 enfants et plus
	0,05%	0,04%	0,03%	0,02%
Plancher	0,32 €	0,26 €	0,19 €	0,13 €
Plafond	2,42 €	1,94 €	1,45 €	0,97 €

Dans le cadre d'un accueil d'urgence sans connaissance des ressources de la famille, le tarif moyen de 1 € 29 sera appliqué.

* Tarif moyen = participation familiale 2014 / par nombre d'heures facturées

Ces tarifs ont été validés lors du bureau du 27 mars 2015.

Monsieur PAVY, Président de la CCSR, précise que la date du 1^{er} avril correspond à la date de modification des montants de prestations CAF (Bons Vacances notamment).

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider les nouveaux tarifs du service Petite Enfance/enfance/Jeunesse comme présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

5° QUESTIONS DIVERSES

ACCUEIL DE LOISIRS DE SOUESMES : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR informe l'assemblée délibérante qu'il s'agit de prendre une délibération de principe pour la prise en compte des avenants (moins et plus-values) dont le montant approximatif est de 4 000 € (le chiffre définitif sera connu la semaine prochaine). Il précise que date de réception des travaux est fixé au 30 avril prochain.

Monsieur PAVY énumère les professionnels concernés par ces avenants :

LOT N°1 - VRD SARL CLEMENT

LOT N°2 - Gros œuvre ENTREPRISE ROBIN-FROT

LOT N°3 – Ravalement ENTREPRISE ROBIN-FROT

LOT N°4 – Charpente SOCIETE RAPAUD-DOSQUE

LOT N°5 - Menuiseries extérieures SOCIETE RAPAUD-DOSQUE

LOT N°6 –Serrurerie ETABLISSEMENT PREGENT

LOT N°7 – Electricité ELMAC SERVICE CENTRE

LOT N°11 – Menuiseries intérieures ETABLISSEMENT THOREAU

LOT N°12 – Revêtement de sols SBCR

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 19h25